

LES TRANSFERTS D'ÉPARGNE DES ÉMIGRÉS MAROCAINS EN FRANCE : ÉVALUATION DE LEUR IMPORTANCE ET DE LEURS EFFETS

Les transferts de fonds par les travailleurs marocains constituent à l'heure actuelle l'une des principales sources de devises pour le Maroc avec les phosphates et le tourisme. Cette source n'a cessé de prendre de l'importance surtout au début des années soixante-dix, époque où le gouvernement marocain a porté plus d'attention à ce secteur. Ces transferts constituent un poste-clé dans la balance des paiements, ils contribuent à équilibrer les déficits chroniques de la balance commerciale marocaine.

Nous allons essayer dans cette partie de retracer l'évolution des transferts, de passer en revue les moyens mis en œuvre par le gouvernement marocain pour les drainer, ainsi que leurs effets sur l'économie et la société marocaine et leur durabilité.

I. - IMPORTANCE DES TRANSFERTS AU NIVEAU MACRO-ÉCONOMIQUE

A. - ÉVOLUTION DES TRANSFERTS VERS LE MAROC

Statistiquement, l'évolution des revenus transférés par les émigrés marocains à l'étranger n'est pas facile à établir. Ceci s'explique par l'importance des canaux incontrôlables par lesquels ces fonds transitent. Mais avant d'aborder cette évolution, nous allons examiner ce que couvre la notion de transfert financier vers le Maroc par les travailleurs émigrés :

a) Les envois d'argent à la famille vivant au Maroc s'effectuent en général par virements bancaires et mandats postaux adressés aux membres de la famille : la plupart du temps, il s'agit du père ou du frère de l'émigré, rarement de la femme (1). Le montant et la régularité des envois est en relation avec l'ancienneté de la migration, la durée du séjour, l'âge (la classe d'âge qui

(1) Les • rebellions • des femmes, dans ces cas sont fréquentes.

contribue le plus aux transferts est celle comprise entre 25 et 40 ans), l'état matrimonial, la présence ou l'absence de la famille de l'immigré en France, la taille de la famille, la nature du logement, le niveau d'instruction, le degré de la qualification professionnelle, la branche d'activité, l'origine rurale ou urbaine, la région de résidence (2) et le salaire;

b) Les allocations familiales et les virements opérés par les caisses de sécurité sociale aux familles d'émigrés résidant au Maroc, qui « sont inférieures aux allocations qui seraient versées à ces familles si celles-ci résidaient en France » (3);

c) Le rapatriement de l'épargne par les émigrés eux-mêmes lors de leur retour de vacances est le moyen le plus pratiqué pour les sommes importantes, souvent plus de 6 000 F. Ces sommes servent, soit à couvrir les frais de vacances qui sont très élevés (frais de voyage, achats de cadeaux par la plupart des membres de la famille, festivités pour fêter le retour...) soit à être investies;

d) Les règlements clandestins par compensation entre particuliers qui échappent à tout contrôle. Pour tout achat de devises au Maroc, il faut avoir l'autorisation de l'Office National d'Echange (ONE), qui peut la refuser, à concurrence de la somme de 200 DH (*) par personne et par an (4). Il n'est pas besoin de démontrer que cette somme est insuffisante pour financer un séjour aussi court soit-il à l'étranger, d'où le recours à des pratiques illicites. Pour éviter les « tracasseries » de l'ONE, le touriste, ou l'étudiant, se met en contact avec un émigré marocain qui lui fournit les devises dont il a besoin à l'étranger. L'émigré ou sa famille recevront l'équivalent de l'argent avancé en dirhams. Ce système dit de « compensation » est pratique dans la mesure où il permet au tourisme d'éviter la lenteur de la procédure de demande d'échange et permet de contourner les contrôles des sorties de devises aux postes de douanes marocains (5). Pour l'émigré, le système a l'avantage d'éviter une perte à l'échange, ou même de procurer un gain de 15 à 30 % par rapport aux taux officiels d'échange (6). Il est possible de déterminer l'ampleur et le montant exacts de ce trafic. Cependant on peut affirmer que les échanges de ce type sont rares puisqu'ils nécessitent la connaissance d'un émigré marocain à l'étranger, qui dispose d'une épargne et qui soit prêt à faire l'échange, d'où leur caractère familial. Par contre le volume de transferts d'argent officiel prend de plus en plus d'importance. Ainsi le tableau des entrées de devises liées à l'émigration

(2) Cf. à ce sujet A. LE PORS, *Immigration et développement économique et social*, la Documentation française, Epinal, 1977, p. 56 à 88.

(3) *Ibid.*, p. 102. Le même principe est pratiqué dans les autres pays de la CEE, puisque les relations entre la CEE et le Maroc en matière d'allocations familiales sont régies par l'article 41 de l'accord Maroc-CEE, du 26 avril 1976.

* Un dirham (DH) équivaut à un peu plus de un franc français.

(4) Il faut noter qu'il y a des dérogations et cette allocation est de 2 000 DH par an et par étudiant justifiant d'une inscription à l'étranger.

(5) Un marché parallèle d'échange fonctionne pratiquement dans toutes les villes douanières marocaines. Ce système présente cependant le risque d'un contrôle douanier.

(6) Ce système existe également en Algérie. Voir cf. A. RUSANVALLON, *Les aspects économiques de l'émigration algérienne* (Thèse, Sciences économiques, Grenoble, 1974, P. 190) et en Tunisie. Voir G. SIMON, *L'espace des travailleurs tunisiens en France* (Thèse d'Etat en Géographie, Poitiers, 1978, p. 231).

nous permet de constater que le montant des transferts à plus que quintuplé entre 1966 et 1972. En effet, il est passé de 158 millions de dirhams en 1966, à 6 403 millions en 1972. Cet accroissement s'explique surtout par l'augmentation du nombre d'émigrés. L'augmentation constatée entre 1973 et 1978 est due plutôt à l'augmentation des salaires qu'ont connu la plupart des pays européens à la suite de la crise inflationniste - même si les immigrés restent souvent sous-payés par rapport aux autochtones (7) - et à l'importance de l'émigration saisonnière. Elle est aussi le résultat des efforts déployés par l'Etat marocain qui manifeste un intérêt croissant pour l'argent des émigrés.

B. - LES MOYENS DE RAPATRIEMENT DE L'ÉPARGNE DES ÉMIGRÉS

Pour encourager les envois d'argent, les amplifier encore davantage, le gouvernement marocain a mis en œuvre des mesures de stimulation en même temps que des mesures pour limiter l'importation des biens (par exemple électro-ménager). En effet, dans le pays où il travaille, l'émigré, trouve des biens à meilleur marché qu'au Maroc ; aussi il en ramènera soit pour son usage personnel, soit dans un but spéculatif. Ainsi, le gouvernement a mis en place diverses mesures, dont :

a) L'application d'une prime de 10 % sur les transferts effectués entre la France et le Maroc par l'intermédiaire d'un réseau bancaire. Cette mesure est entrée en application en juin 1978. Elle ne concerne que la France et n'a pas été étendue aux autres pays européens, ni aux pays arabes ;

b) Le développement du réseau bancaire. En 1968, le Crédit Populaire a orienté ses activités vers le rapatriement des économies des travailleurs marocains à l'étranger (TME). En 1970, 25,4 % des comptes ouverts dans cette banque l'étaient par les TME, en 1976 : 58,8 %, et en 1978 : 64 %. Cependant, dans ces TME sont inclus aussi des marocains exerçant une profession libérale à l'étranger. Cela ne recouvre donc pas tout à fait la nomenclature gouvernementale officielle de transferts de fonds des TME.

Le Crédit Populaire, par son administration centrale, a mis en place, lors de cette période, des agences dans les villes étrangères où il y a une forte concentration de travailleurs marocains, par exemple Paris, Marseille, Lille, Bruxelles... Des avantages ont été accordés : plan épargne-logement, intérêts de 3 %, exonération des commissions sur les transferts de fonds. De nombreux travailleurs ouvriers ont ouvert des comptes sur leur lieu de travail, les alimentant plus ou moins régulièrement.

Ainsi, à l'agence du Crédit Populaire marocain de Marseille, nous avons pu constater que les comptes sont alimentés d'une façon régulière pendant 5 à 8 mois, puis plus rien ou peu. Cela s'explique par la présence de saisonniers

(7) A ce sujet cf. *Le logement de travailleurs migrants en cas d'imprévoyance sociale*, CEE, 1976, p. 109 et suivantes, et *Structure des salaires et emplois dans les entreprises françaises et allemandes*, documents du CERC, n° 23, 3^e trimestre 1974, p. 35 et suivantes.

dans la zone couverte par l'agence (Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Var, Alpes-de-Haute-Provence...). Les ouvriers alimentent davantage leurs comptes que les commerçants, qui préfèrent investir dans leurs commerces ou bien bloquer des sommes dans les banques françaises. Mais ce sont les femmes qui alimentent le plus régulièrement les comptes, même si elles sont très minoritaires. Elles travaillent la plupart du temps comme femmes de ménage nourries, voire même logées, ce qui leur laisse une marge d'épargne très importante malgré leurs faibles salaires. De plus, elles travaillent souvent au « noir » : officiellement il n'y a que 600 femmes marocaines employées en région parisienne; les autres, non déclarées, sont entrées en France dans le cadre de l'émigration familiale.

D'autres banques marocaines ont ouvert des agences à l'étranger, par exemple la Banque Marocaine du Commerce Extérieur, mais, elles s'intéressent peu à l'épargne des travailleurs marocains et leurs activités sont plutôt orientées vers le commerce international.

Dans pratiquement toutes les études faites sur le comportement de transfert des travailleurs émigrés, il apparaît que ce sont les Marocains qui transfèrent le plus d'argent. Ainsi d'une enquête par sondage réalisée entre septembre 1975 et mai 1976, sur un échantillon de 2 000 travailleurs immigrés de huit nationalités (portugaise, espagnole, italienne, turque, yougoslave, algérienne, tunisienne et marocaine) il ressort que 89 % des marocains enquêtés transfèrent de l'argent sous différentes formes, contre 87 % pour les tunisiens qui arrivent au second rang et 65 % par les italiens classés derniers. De même cette étude fait apparaître que les Marocains transfèrent l'équivalent d'environ 4 mois de salaire, contre 2,5 mois pour les algériens, soit respectivement 8 337 F et 5 950 F (8) en moyenne par an. En 1972, une étude faite par M^{me} Graeff-Wassink estimait les transferts des Marocains entre 200 F et 500 F en moyenne. La Banque Populaire du Maroc estimait ces transferts à 698 F par an (9). Pour la province de Marrakech, nous avons établi une moyenne de 642 DH pour la période allant du 1/1/1980 au 28/2/1981, rien que pour les mandats postaux; ceci malgré la faiblesse des salaires, comme nous l'avons indiqué. L'explication réside dans le fait que le marocain comprime au maximum ses dépenses pour les réduire au strict nécessaire; il est souvent célibataire, sa présence en France est de fraîche date, ce qui n'est pas le cas de l'Algérien par exemple, il est très attaché à son milieu d'origine et sensible à son image de marque.

Un moyen traditionnel de transfert d'argent subsiste encore au Maroc c'est celui du « postier » (cela se prononce de la même façon en dialecte marocain). Ce personnage étrange, qui lie modernisme et archaïsme rappelle les messagers du Moyen-Âge, témoins de la solidarité tribale très répandue encore au Maroc. Dans la province de Marrakech nous n'en avons pas trouvé, mais cela

(8) Cf. *L'argent des immigrés*, Institut National d'Etudes démographiques, Travaux et documents, cahier n° 94, p. 133-171 et aussi cf. A. LE POISS, p. 51-87, *op. cit.*

(9) Cité par M. BENNABOU, in *L'argent des immigrés*, p. 143 et p. 148.

ne signifie pas que cette méthode n'y est pas employée. Ce système est cependant en perte de vitesse.

Dans la province de Taza, un « postier » âgé de 50 ans environ nous a déclaré : « ... je connais l'Europe comme ma poche pour y avoir travaillé pendant 20 ans. Au début j'étais en France où je suis resté 10 ans, c'est-à-dire jusqu'en 1957, après la Belgique, la Hollande et l'Allemagne. C'est la raison pour laquelle je parle 5 langues avec l'Arabe et le Berbère, sans parler de quelques patois locaux comme l'alsacien où je me débrouille. J'ai préféré arrêter de travailler pour les autres et aider mes proches (il entend par là sa tribu), en me mettant à leur service. Pour cela, j'ai commencé par les placer en Europe; au début, en 1967, c'était facile mais maintenant c'est plus dur...

... Je fais deux tournées de 2 mois par an. La première avant les semences et la deuxième avant les moissons. Le reste du temps je m'active à faire fructifier les placements et je m'occupe des affaires de mes proches (administratives et sociales...) les sommes rapatriées sont variables selon les années, vous savez il y a les maladies, les intempéries. Je m'occupe de 27 ouvriers (11 en RFA, 7 aux Pays-Bas, 5 en Belgique et 4 en France) et même s'ils sont sérieux et travaillent bien, il y a des fois où l'on ne peut rien contre le destin. En moyenne, je rapatrie 15 millions (d'anciens francs français par an) cet argent sert à faire vivre la famille restée au Maroc, ce n'est pas une épargne mais un sacrifice. J'en prélève 1/10 pour moi ».

Ce personnage joue plusieurs fonctions : bureau de placement, soutien psychologique lors de ses tournées en Europe, conseiller économique. Il jouit d'un respect peu commun au sein de toute la tribu à cause de sa richesse et des bienfaits qu'il apporte. Dans ses rapports avec les expatriés, il n'y a pas de relations « exploitant-exploité », pas de comptabilité, pas de couverture juridique; tout est basé sur la confiance mutuelle et la reconnaissance des services rendus. Pour les familles restées dans la tribu, le « postier » est considéré comme indispensable. Ainsi si un des membres de la famille tombe malade, le ... « postier » prend en charge tous les soins et il défalque le montant de ces dépenses des sommes rapatriées par l'immigré. Il permet aussi la communication entre la famille et l'absent. Son rôle tient à la fois de la caisse de sécurité sociale et de la caisse d'épargne ouverte tout le temps aux familles dont il a la « responsabilité ». Cela leur évite les tracasseries administratives (les femmes sont la plupart du temps analphabètes) et une attente inutile en cas d'urgence : maladies, impôts...

Cet homme considère son « travail » - en fait il n'accepte pas ce terme - comme un devoir et une obligation vis-à-vis des absents : « j'ai une fortune qui me permet de vivre insouciant, voir même pour mes enfants... Ce que je fais m'apporte peu matériellement, mais une grande satisfaction morale... ».

Une autre raison peut expliquer le recours à ce moyen de transfert : il s'agit de la proportion non négligeable de mandats postaux non encaissés par les bénéficiaires, environ 3 %. Les causes en sont multiples : signature non conformes, absence de pièce d'identité, ou ignorance de certains droits adminis-

trafics comme la procuration par exemple. Ainsi au guichet de poste d'Amizmiz nous avons assisté à l'arrivée d'un malade d'un âge avancé soutenu par deux personnes pour retirer un mandat de 450 DH. Mais la raison la plus fréquente de ces retours est le dépassement des délais de retrait. Les mêmes raisons jouent à l'encontre du système bancaire, en plus de la méfiance de la population rurale vis-à-vis de ce système qui lui reste étranger.

C. - EFFETS DES TRANSFERTS MONÉTAIRES SUR LA BALANCE DES PAIEMENTS

L'impact des transferts de fonds monétaires par les travailleurs marocains est observable au niveau des familles bénéficiaires - c'est ce que nous essayerons de montrer plus loin à travers l'exemple de la province de Marrakech - et au niveau de la balance des paiements.

Le rôle de l'émigration apparaît de la sorte comme un moyen d'éponger une partie du déficit des échanges extérieurs. En effet, depuis la fin des années soixante les remises des émigrés n'ont cessé de couvrir une partie du déficit de la balance des paiements extérieurs marocains, soit 10,6 % en 1969, 9,1 % en 1970, 13,5 % en 1971, 20 % en 1972, 24,7 % en 1973 et environ 34,2 % en 1979 (10).

Le calcul du « coefficient de dépendance de l'émigration » (11) permet de constater que le Maroc dépend de plus en plus de cette source de devises. Ce coefficient était de 40 % en 1976, 53,2 % en 1979 et de 61,4 % en 1980. A titre d'exemple ce coefficient n'était que de 5 % en 1972 pour la Tunisie (12).

TABLEAU 1
Evolution du « coefficient de dépendance » de 1976 à 1980

	1976	1977	1978	1979	1980
Remises des émigrés	2 418,5	2 652,1	3 176,0	3 600,0	4 395,0
Solde de la balance commerciale	5 976,0	8 542,0	6 100,0	6 706,0	7 148,0
Coefficient de dépendance	40 %	31 %	52 %	53,6 %	61,4 %

Source : Statistiques de la Banque du Maroc.

L'augmentation des rentrées de fonds d'émigrés a permis, comme on peut le constater sur le tableau 2, de compenser les baisses de revenus du phosphate. Ces derniers sont considérés comme la principale source de devises. En même

(10) Cf. *La malif*, n° 119, p. 14.

(11) C. MERCIER, *Les déracinés du capital : immigration et accumulation*, Presse universitaire de Lyon, Lyon, 1977, p. 179-183.

Coefficient de dépendance migratoire : le rapport entre les transferts envoyés par les travailleurs installés à l'étranger et la valeur absolue du déficit de la balance commerciale.

(12) C. MERCIER, *op. cit.* p. 182.

temps, on peut remarquer que les remises d'émigrés ont plus que doublé depuis 1973 par rapport à celles du tourisme, qui constitue l'un des secteurs privilégiés de l'économie marocaine.

TABLEAU 2
Evolution des revenus tirés de l'émigration, du tourisme
et du phosphate : De 1968 à 1980
En millions de DH

Années	Émigrés	Tourisme	Phosphates
1968	200,0	173,9	543,8
1969	320,3	208,2	550,9
1970	316,8	314,5	577,6
1971	480,2	466,9	588,1
1972	640,3	486,3	673,2
1973	1 020,8	535,6	788,1
1974	1 557,2	768,0	4 075,0
1975	2 159,6	920,5	3 430,4
1976	2 418,5	944,3	2 190,0
1977	2 652,1	1 098,5	2 111,1
1978	3 176,0	1 250,0	2 034,0
1979	3 600,0	1 270,0	2 213,6
1980	4 148,0	1 785,0	3 011,8

Sources : *Hommes et Migrations*, n° 975 pour 1968 et 1977, et le *Rapport de la Banque du Maroc* pour 1978, 1979 et 1980.

Ainsi donc, l'émigration est la source la plus importante de devises et son rôle pour le maintien de « l'équilibre » de la balance des paiements est primordiale. « On peut même dire sans risque d'erreur que ce sont les travailleurs marocains de l'étranger qui sont à l'origine de la bonne santé monétaire dont les responsables se targuent tant à l'heure actuelle » (13).

D. - LA PRÉCARITÉ DE CET APPORT

Si l'émigration présente plusieurs aspects favorables (baisse du chômage, apport monétaire, satisfaction de la demande pressante de biens et services), elle présente néanmoins deux risques : un arrêt brusque de l'immigration avec un rapatriement massif, et l'arrêt des transferts d'argent.

Théoriquement le rapatriement massif peut être décidé par le pays d'émigration ou d'immigration. Or si les pays exportateurs peuvent contrôler les exportations de matières premières, il leur est beaucoup plus difficile de contrôler des migrations humaines à cause du contexte migratoire actuel. En effet « les pays d'émigration ne sont pas en mesure de contrôler l'offre de main-d'œuvre sur le marché international alors que les pays d'immigration peuvent contrôler la demande » (14). Une décision de cette envergure est cependant peu

(13) *Lamalif*, n° 56, p. 35.

(14) Cf. *Les migrations internationales*, OCDE, 1975, Paris.

vraisemblable, car elle exigerait une modification profonde des processus de production et de division du travail dans les pays importateurs : comme le fait remarquer Anicet Le Pors : « le nombre de travailleurs immigrés en France et la place qu'ils occupent dans l'appareil de production en font actuellement un facteur structurel de l'économie française. Leur importance relative dans des secteurs tels que l'automobile et le bâtiment et travaux publics, leur concentration en zone urbaine et les fonctions spécifiques qu'ils remplissent font que tout changement rapide de cette organisation entraînerait des inconvénients pour nombre de secteurs et d'entreprises » (15).

Le deuxième risque est l'arrêt des transferts d'argent vers les pays d'émigration. Ce risque peut se produire à la suite de problèmes politiques ou d'une conjoncture défavorable. En effet, le transfert d'argent par les travailleurs marocains n'est pas reconnu comme un droit par les conventions passées entre le Maroc et les pays récepteurs, mais seulement comme une possibilité en la matière. La décision de suspendre les transferts d'argent par les immigrés peut être prise à tout moment : « comme ce fut le cas en France en novembre 1968, quand il était question de la dévaluation du franc qui n'a pas eu lieu » (16). Ainsi, l'émigration engendre une situation de dépendance vis-à-vis des pays d'accueil : un arrêt des transferts ou un retour forcé s'accompagnerait inévitablement d'un déséquilibre de la balance des paiements et d'une perturbation du marché du travail.

II. - ANALYSE MICRO-RÉGIONALE : LES EFFETS DES TRANSFERTS DE FONDS AU NIVEAU DE LA PROVINCE DE MARRAKECH

A. - ÉVALUATION RAPIDE DES TRANSFERTS PAR MANDATS

L'émigration externe dans la province de Marrakech suit l'évolution migratoire nationale en baisse depuis 1974 comme le montre le tableau 3 qui suit :

TABLEAU 3
Émigration vers l'étranger du 1.1.1973 au 31.12.1979

en unités

	Moyenne	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	Total
Marrakech . . .	1 098	2 545	1 301	1 301	1 005	1 038	425	75	7 690
Maroc	20 505	36 585	31 058	16 508	12 947	19 984	11 842	14 593	201 749
% Total Maroc	5,35	8,19	4,18	7,88	7,76	5,19	3,58	0,5	3,8

Source : D'après les statistiques du ministère du Travail.

(15) A. LE PORS, *op. cit.*, p. 37.

(16) Cf. BOUDAHRAIN (A.), *Régime international des travailleurs migrants marocains*, Thèse de Droit international, PARIS I, 1978, 2 vol., p. 163.

Cette émigration est répartie d'une façon inégale au niveau des différentes communes de la Province (17). Ce sont surtout les zones montagneuses de la province et les quartiers pauvres de la ville de Marrakech qui fournissent le plus d'émigrants. Dans notre étude nous avons tenté une comptabilisation des envois d'argent par les émigrés de la province, à travers les mandats reçus de l'étranger du 1^{er} janvier 1980 au 28 novembre 1981 (18). Il ressort de cette étude que les montants des mandats émis à l'étranger sont plus élevés que ceux émis au Maroc même et payés dans les différents bureaux de poste de la province (691 dirhams contre 269 dirhams). De même le nombre de ces mandats est variable selon les saisons : très important de septembre à avril (1 534 mandats en moyenne par mois), il est par contre beaucoup plus faible entre mai et août (1 302 en moyenne avec un creux au moins d'août). Le grand nombre de mandats lors de l'automne et de l'hiver s'explique par le besoin d'argent lors de cette période de soudure entre labours et moissons (19). Le creux du mois d'avril s'explique par les retours en vacances. Le montant varie selon la conjoncture : ainsi la moyenne la plus élevée (765 DH) se situe au mois de septembre : rentrée scolaire, fête d'Aid el Kébir.

B. - L'UTILISATION DES TRANSFERTS

Une part importante de ces transferts est consacrée à l'entretien de la famille restée sur place. L'étude de l'utilisation de ces transferts par dix ménages (6 ménages urbains et 4 ruraux), montre que dans le milieu urbain le poste « loyer » constitue la partie la plus lourde du budget (30 % environ) deux ménages sur six étant propriétaires. Le deuxième poste de dépense important est celui de « l'alimentation » : entre 210 DH et 375 DH par mois. Deux postes figurent aussi dans le budget des ménages, « l'habillement » et « les frais de scolarisation des enfants » : les dépenses liées à ces deux postes varient d'un ménage à l'autre. En milieu rural les sommes envoyées sont divisées en deux parties : une partie pour l'entretien de la famille, l'autre pour le maintien de l'exploitation familiale (quatre ménages sont propriétaires). Quant aux investissements proprement dits, ils varient en fonction de l'origine géographique (ville ou campagne), les habitudes antérieures, le montant de la somme épargnée. Dans l'ordre vient d'abord la construction d'une maison, ensuite l'achat d'une voiture ou d'un terrain agricole (l'urbain, même de fraîche date, préfère la voiture) et enfin la création de petites activités (petit commerce en ville, engraissement d'animaux en campagne, par exemple).

(17) Pour un exposé plus détaillé de la méthode d'enquête, cf. notre Mémoire.

(18) Cf. tableau 4 page suivante.

(19) La plupart des émigrés sont d'origine rurale, ou gardent des attaches en milieu rural. Il faut noter que même si la base reste la famille nucléaire, la notion de famille est très large, elle comprend au moins deux générations. Rappelons que la plupart des travailleurs marocains partent en célibataires en Europe : à titre d'exemple le « sexe-ratio » était 19,5 pour les marocains résidant dans la région de l'Etang de Berre, cf. *Revue Méditerranée*, n° 2, 1976, p. 83.

TABLEAU 4
Mandats émis à l'étranger et payés, par cercle,
dans la province de Marrakech du 1.1.1979 au 31.12.1980

Cercle	Nbre de mandats	Montant des mandats	Montant moyen par mandat en DH	% d'émigrés dans la province	% du total
Amizmiz	2 056	1 450 480	705	15,2	7,2
Immintanoul	3 240	2 801 422	865	20,2	13,9
Chichaouia	1 097	779 249	710	13,6	3,8
M. Principal	17 635	11.330.325	642	—	56,3
Ait Ourir	1 386	987 369	712	13,5	4,9
M. Médina	3 678	2 755.728	749	29,1	13,7
Emis à l'étranger	29 092	20 104 573	691		100,0
Emis au Maroc	148 573	40 082 836	269		

Source : d'après les statistiques du ministère des PTT, Rabat.

Pourquoi la construction d'une maison ? L'aspiration à la propriété découle de trois facteurs qui jouent simultanément : le facteur économique, social et psychologique.

L'émigré est originaire, la plupart du temps, d'une catégorie sociale à faible revenu, souvent inférieur à 450 DH par mois. Pour la ville de Marrakech, 50 % des émigrés sont originaires des quartiers à bas revenus (20). Or, selon le plan quinquennal 1977-1982, 50 % des ménages de cette catégorie habitent des logements inconfortables et 35 % d'entre-eux habitent des « sous-habitats » et « logements vétustes ». D'après le Plan Quinquennal 1977-1982, c'est cette « couche » de la population qui a le plus besoin de logements, puisqu'il y a un déficit réel de 50 000 logements (21).

A ceci, il faut ajouter que, du fait de son origine rurale, l'émigré supporte mal d'être locataire, étant donné qu'en milieu campagnard la location d'une maison est une pratique très peu répandue : 1,3 % des ruraux contre 53,1 % des urbains sont locataires. La propriété de la maison s'impose aussi comme un objet de sécurité et effet de démonstration, surtout à la campagne où les différences avec les maisons de non-émigrés sont frappantes, notamment sur le plan architectural (les matériaux utilisés sont souvent le béton armé au lieu du pisé ou de la pierre).

[20] Bab Debagh, Mellah, Kasba, Syba... sont classés d'après l'enquête de la SCET-Maroc comme quartiers à revenus inférieurs à 500 DH.

[21] Cf. *Plan Quinquennal 1977-1982*, partie I, p. 147.

A l'échelon régional donc les effets de l'émigration diffèrent d'une région à l'autre en fonction de l'ampleur du mouvement, de son ancienneté, du potentiel économique et démographique de la dite région. L'émigration s'accompagne d'un bouleversement de l'organisation traditionnelle de la vie sociale et économique des personnes touchées. Elle entraîne l'élévation des salaires, à cause de la raréfaction de la main-d'œuvre (surtout en période de pointe, moissons, labours, constructions l'été...). L'émigration permet aussi le renouvellement du matériel agricole et sa modernisation à travers l'achat du petit matériel agricole (22). Ces innovations techniques entraînent une élévation des rendements, des revenus plus importants, chose qui peut devenir un facteur d'inégalité et pourrait provoquer de nouveaux départs.

CONCLUSION

L'émigration externe marocaine est devenue un phénomène structurel qui touche une part importante des forces vives de la population, elle évolue et prospère en se nourrissant de sa propre sève, passant ainsi de 2 000 personnes au début du siècle à un million environ de nos jours. Elle a plusieurs effets sur le Maroc et sur la société marocaine en général et sur les régions de départs en particulier.

Au niveau gouvernemental, l'émigration est présentée comme un palliatif provisoire aux problèmes de l'emploi et surtout aux difficultés de la balance des paiements. Mais la dépendance vis-à-vis de ce palliatif fragile s'accroît, et le provisoire dure avec tous les risques que cela comporte.

Mohammed CHAREF*

(22) La pratique la plus répandue dans la province de Marrakech est l'achat d'une pompe à eau pour l'irrigation.

* Institut d'Aménagement régional d'Aix-en-Provence.